

EXTRAIT DU REGISTRE

DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE du 13 octobre 2025

Délibération N° 13/10/2025 2-4

**MARCHE 2025/13 - TRAVAUX DE MACONNERIE DANS LE CADRE
DE LA CONSERVATION/RESTAURATION DES BERGES
DU BASSIN DU DOMAINE DE VAUDRY-FONTAINE
MODIFICATION DE MARCHE N°1**

=====

L'an deux mille vingt-cinq, le 13 octobre à 18 heures, le Conseil Municipal s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Nicolas DESFACHELLE en suite de convocation en date du 7 octobre 2025 dont un exemplaire a été affiché à la porte de la Mairie.

Étaient présents : Nicolas DESFACHELLE, Christophe LOURME, Laurence FACHAUX-CAVROS, Fabrice CAPRON, Béatrice WOZNIAK, Nicolas KUSMIEREK, Lise-Marie MARTEL, Philippe MERCIER, Nathalie CARTIGNY, Frédéric HOUPLAIN, Fatima ATTINI, Alain STEUX, Sandrine NOWAK, Christophe COUPARD, Jean-Fabrice PINGUIN, Florence CAUDRON, Corinne MERCIER, Aurélie LITTAYE, Angélique DELMEIREN, Jean-Christophe CAMBIER, Lucas CHASSAGNE, Laura OLENDER

Étaient absents excusés :

Mme Karine GOUBE qui a donné procuration à Mme Laurence FACHAUX-CAVROS
M. Pierre-Marie SOUILLARD qui a donné procuration à M. Nicolas DESFACHELLE
M. Marc LABUR qui a donné procuration à M. Frédéric HOUPLAIN
M. Serge BRUNEAU qui a donné procuration à M. Philippe MERCIER
Mme Fabienne CAMUS
M. Thierry PLOUVIEZ qui a donné procuration à Mme Béatrice WOZNIAK

Était absente :

Mme Maggy JANSOONE

Mme Aurélie LITTAYE est élue Secrétaire.

La séance ouverte, M. le Président donne lecture du rapport ci-après :

« Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les articles R2194-1 à R2194-9 du Code de la Commande Publique,

Vu la délibération n°1-2 du 25/08/2025 attribuant le marché à l'entreprise ETGC,

Considérant la nécessité d'effectuer des travaux supplémentaires non prévus au marché initialement,

Il est exposé ce qui suit :

L'entreprise ETGC a démarré les travaux le 01/09/2025. A mesure de l'avancement du chantier, il a été constaté qu'un pan de mur sur la section U'U menaçait actuellement de s'effondrer, ce qui n'était pas le cas lors de la passation du marché.

L'entreprise a chiffré les travaux supplémentaires à 12 190.00 € TTC.

La tranche ferme étant de 416 947.20 € TTC, les travaux supplémentaires sont de l'ordre de + 2.9 %, passant le montant à 429 137.20 € TTC

Monsieur le Maire propose donc au Conseil Municipal :

- D'approuver la modification de marché n°1 du marché 2025/13
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les documents s'y afférents

Les crédits liés à cette dépense sont prévus au BP 2025.»

« La présente décision est susceptible de faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Lille dans les deux mois à compter de sa publication.

Elle est également susceptible de faire l'objet d'un recours gracieux dans le même délai. Un recours contentieux peut ensuite être formé auprès du Tribunal administratif de Lille dans le délai de deux mois suivant le rejet explicite ou implicite du recours gracieux »

Le rapport est adopté à l'unanimité.

Nicolas DESFACHELDE
Maire,

